

PROCEDURE D'ADMISSION A L'ECOLE PRIMAIRE DU LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI

3 étapes et des consignes à respecter pour finaliser l'entrée en classe de votre enfant à la rentrée scolaire 2019.
Tout document lié à la demande d'admission de votre enfant doit être communiqué pour que le dossier soit étudié.

**Etape 1 : créez votre compte EDUKA à l'adresse suivante <https://lfdjibouti.eduka.school>
ou connectez-vous sur votre compte EDUKA existant**


Etape 2 : constituez le dossier d'admission à partir de votre compte EDUKA

 **Tout dossier contenant des documents illisibles ne sera pas traité.**

Scannez et téléchargez toutes les pièces demandées : assurez-vous de la lisibilité de chaque document transmis.

Photographies d'identité (format passeport) de l'enfant **et** de chaque responsable légal (*père, mère, tuteur légal uniquement*).

Copie des **passeports** de l'enfant **et** de chaque responsable légal (*père, mère, tuteur légal uniquement*)

 **Toute responsabilité confiée à une autre personne qu'à une mère ou à un père doit être justifiée par une décision de justice si besoin certifiée conforme à l'original en cas de traduction.**

Copie du **carnet de vaccinations** pour vérifier que l'enfant est à jour de ses vaccins et notamment du seul vaccin obligatoire à ce jour : le D.T.Polio.

Bulletins ou suivis des acquis scolaires de l'année en cours, avec appréciation des enseignants :

Joindre dans le même fichier téléchargé, **le certificat de scolarité** et si besoin, tout justificatif de dispositif particulier d'accompagnement déjà mis en place : **PPRE, PAP, PPS** (notification MPDH, AESAH ou pas), **PAI**.

Règlement intérieur signé.

Quitus de paiement.

Mettez à jour les informations demandées :


Informations médicales dont la structure d'évacuation choisie en cas d'urgence.

Coordonnées des responsables et de toute autre personne que vous habilitez :

- à contacter en cas d'urgence ;
- pour venir récupérer votre enfant : ami, nounou, chauffeur...

Sur Dolto, ces personnes devront avoir **un badge d'identification** à présenter chaque jour pour entrer.

Autorisation photo et diffusion de l'enfant.

 **Situations particulières** : tout élève non scolarisé ou originaire d'une école non homologuée fera l'objet :

- **d'un entretien préalable** avec le directeur, les parents et l'enfant pour toute demande d'admission en maternelle. Une matinée complémentaire d'observation en maternelle peut être nécessaire.
- **d'un test complémentaire de positionnement** pour évaluer son niveau d'acquisition de compétences au niveau de scolarisation demandé et évaluer son niveau de maîtrise de la langue française pour toute demande d'admission à partir de la MS.

Etape 3 : décision du chef d'établissement à la demande d'admission.

La réponse sera adressée par message électronique aux responsables légaux de l'enfant.

A ce stade, toute décision d'admission sera conditionnée à la réception des deux documents suivants pour autoriser l'enfant à entrer en classe (*à fournir au secrétariat du primaire secretariatprimaire.dolto@lfdjibouti.net*) :

- **l'attestation de passage** pour valider le niveau d'admission demandé ;
- **le certificat de radiation** de l'établissement d'origine.

La réception de la fiche d'admission confirmera la décision d'admettre votre enfant sur un niveau défini.

Le directeur de l'école primaire